



SKM

**Déclaration de SE Mohammed LOULICHKI ,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc
À l'occasion de la première réunion du Groupe de Travail
de l'accession de l'Iraq à l'OMC
(25 Mai 2007 à 10H)**

-AU NOM DU GROUPE ARABE-

Madame la Présidente,

Qu'il me soit permis tout d'abord de souhaiter, au nom de l'ensemble du Groupe Arabe, la bienvenue à Son Excellence Dr Abdelfallah AL-SOUDANI, Ministre du Commerce de la République d'Iraq, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la délégation iraquienne qui l'accompagne. Comme vous l'avez souligné Madame la Présidente, la présence d'une haute délégation illustre le souhait et la volonté politique d'adhérer et d'accepter ses règles et de les appliquer.

Je voudrais également saluer les efforts louables déployés par le Secrétariat dans la préparation des documents de base de cet exercice.

Madame la Présidente.

Le Groupe arabe se réjouit de la tenue de cette première session du groupe de travail de l'accession de l'Iraq qui a été instituée par le Conseil Général, le 13 Décembre 2004, suite à la demande d'accession adressée par les autorités iraqiennes au Directeur Général de l'OMC, conformément à l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

Je voudrais plus particulièrement exprimer l'appréciation du Groupe Arabe pour la qualité des informations contenues dans l'aide-mémoire présenté par le gouvernement iraquien sur le régime de son commerce extérieur et pour la pertinence de ses réponses aux différentes questions posées par les membres. Nous nous réjouissons aussi de l'importance des engagements de taille d'ores et déjà entrepris par ce pays dans le processus de réformes devant mener à son adhésion à l'OMC.

De ces réponses iraquiennes aux questions des membres, il ressort une ferme détermination des autorités de ce pays à adopter les législations existantes pour les mettre en conformité avec les règles et les prescriptions de l'OMC et à les harmoniser avec toutes les exigences applicables. Cette volonté traduit l'importance que le Gouvernement Iraquien accorde à la promotion du

ystème commercial multilatéral et à l'intégration de l'économie nationale irakienne à l'économie mondiale.

Parmi les mesures prises par les autorités irakiennes sur la voie de son adhésion à l'OMC ; l'on peut relever notamment l'élaboration d'une liste tarifaire devant remplacer l'impôt général de reconstruction de 5 pour cent-une mesure temporaire-,l'adoption d'une loi douanière en conformité avec les règles applicables de l'OMC, y compris les dispositions sur le traitement de la Nation la plus favorisée,les règles de l'évaluation en douane et les règles de l'article VIII du GATT, l'encouragement des investissements d'une manière non discriminatoire et transparente, l'ouverture des secteurs de la banque et de l'assurance à la participation étrangère, l'introduction davantage de flexibilité et de facilités afin de permettre aux investisseurs étrangers de participer aux processus de privatisation,dont la mise en œuvre constitue l'une des priorités dans la réforme générale.

En outre, le système iraquien régissant les droits de propriété intellectuelle et qui comprend déjà plusieurs lois notamment sur le droit d'auteur, la loi sur les marques de fabrique ou de commerce, la loi sur les brevets, les dessins et modèles industriels, ce système vient d'être consolidé par la mise en place d'un Comité National dont la mission est d'élaborer une loi sur les droits de propriété intellectuelle en pleine conformité avec l'Accord sur les ADPIC, la Convention de Berne, la Convention de Paris et la Convention de Rome.

Toutes ces mesures et initiatives prises l'ont été dans une conjoncture difficile à laquelle l'Irak continue de faire face sur le plan sécuritaire ; économique et social.

Madame la Présidente,

Au vu de l'engagement clair et déterminé des autorités irakiennes et des étapes ainsi franchies pour l'accession à l'OMC, le Groupe arabe voudrait réitérer son ferme soutien à l'accession de ce pays frère à l'OMC et appelle les autres délégations à faire bénéficier ce pays dans les négociations bilatérales et multilatérales des flexibilités nécessaires afin de l'aider à surmonter les difficultés auxquelles il se heurte actuellement. Nous demeurons persuadés que l'adhésion de l'Irak à l'OMC aura des répercussions positives sur son développement économique et social et contribuera au renforcement du système commercial multilatéral

Je vous remercie.